

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2018

Délibération A3

Sortie de biens meubles roulants de l'inventaire – retrait du dévidoir automobile du tableau annexé à la délibération du 16 mars 2018.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du bureau du conseil d'administration du 16 mars 2018 relative à la sortie de biens meubles de l'inventaire ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'inventaire et l'état de l'actif ;

DECIDE

Article unique : le bien meuble roulant immatriculé 2818 QA 36 est supprimé de l'annexe de la délibération du bureau du conseil d'administration du 16 mars 2018 relative à la sortie des biens meubles de l'inventaire.

Le bien meuble roulant immatriculé 2818 QA 36 est sorti de l'inventaire suite à la vente du châssis à la société SA Châteauroux Trucks Ets DOURS.


Serge DESCOUT